

VALIDATION ET APPROBATION

	FONCTION	NOM	DATE	SIGNATURE
RÉDIGÉ PAR	Rédacteur technique	Olivier Dionne	2024-08-08	<i>Olivier Dionne</i>
VÉRIFIÉ PAR	Superviseur PCC	Alexandre Poisson	2024-08-09	<i>Poisson</i>
APPROUVÉ PAR	Chef de service	Vincent Roy	2024-08-09	<i>Vincent Roy</i>
TRANSMIS PAR	Directeur des opérations	Laurent Huet	2024-08-09	<i>Huet</i>

MODIFICATIONS

# DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS	MODIFIÉ PAR
01	2024-08-08	Création de la fiche	Olivier Dionne

POINTS SÉCURITAIRES

S1

L'action sur la CUAT permet de couper la tension sur la zone de circulation de l'intrus. En cas d'intrusion en limite de zone électrique, la CUAT adjacente sera également actionnée.

POINTS PARTICULIERS

P1

L'opérateur COM s'assure au préalable auprès du superviseur ou de l'opérateur trafic qu'aucun agent (AI/ASC) n'a été autorisé à accéder à l'emprise.

P2

La PTZ visionne la zone en défaut, l'intrus peut sortir de la zone, un visuel 360° doit être effectué ou la visualisation via le Bookmarks.

P3

Le superviseur décide de l'envoi ou non d'un ASC vers la zone de détection et vérifie l'absence de dégradation de la protection à l'emprise.

P4

Le superviseur informe la police au 911 et demande leur intervention au besoin







